



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

DES CELLULES DE REMPLACEMENT...SANS REMPLAÇANTS !!!

Dès les premières discussions avec la DASCO fin 2018, notre syndicat s'était déclaré sur le principe favorable à la création (CASPE 16/17) ou l'extension du périmètre des cellules de remplacement déjà existantes sur les autres CASPE.

Sur la composition des cellules en elles-mêmes, **la bonne nouvelle c'est l'obtention de la titularisation de la dizaine de collègues vacataires à temps complet en tant qu'adjoints administratifs que notre syndicat revendiquait auprès de la DASCO.**

Mais, dès cette première réunion nous avons pointé le nœud du problème : **des cellules de remplacement c'est très bien, mais sans remplaçants, à quoi ça sert ?** Voir [ICI](#).

Près de 2 ans plus tard, notre constat est toujours tristement d'actualité ! Quelles pistes pour les différents métiers que les cellules sont censées prendre en charge ?

ANIMATION

Pour le secteur de l'animation, l'extension de ces cellules aura, au moins en théorie, permis aux REV de se décharger de ce temps de travail matinal bénévole pour tenter de faire face aux absences de dernière minute.

En théorie, car en pratique, après quelques tentatives infructueuses et la même réponse apportée par la cellule : « on n'a personne ! », de nombreux REV se sont remis à chercher d'éventuels remplaçants par eux-mêmes pour ne pas trop mettre en difficulté leur équipe d'animation ! Et ce n'est pas gagné de trouver au pied levé un collègue vacataire, si possible titulaire du BAFA, disponible pour venir travailler 2 heures au SMIC horaire ! Résultat, toujours les mêmes sous-effectifs chroniques et l'impossibilité d'honorer les taux d'encadrements légaux sur la grande majorité des écoles !

La solution, pour notre syndicat réside toujours dans la mise en place de brigades de remplaçants titulaires volontaires issus du corps des adjoints d'animation, comme nous l'expliquions déjà il y a 2 ans : « L'idée serait d'évaluer les besoins journaliers moyens en remplacement par CASPE sur l'ensemble des services péri et extrascolaires. Le chiffre le plus bas indiquerait le nombre de postes pouvant être pourvus par des titulaires à temps plein. Par exemple, s'il manque en moyenne sur une CASPE, 80 animateurs sur l'interclasse, 45 sur les TAP, 20 sur le service du soir et 35 le mercredi en centre de loisirs, on pourrait proposer 20 postes de brigades à des AAAS titulaires à temps complet. **Il y aurait ainsi moins de vacataires à recruter chaque jour, et on gagnerait en qualité avec des collègues animateurs permanents depuis des années. Une prime serait proposée aux animateurs AAAS volontaires pour intégrer ces « brigades volantes ». Avec près de 2 500 titulaires, nous pensons que la DASCO n'aurait aucun problème à trouver quelques dizaines de volontaires. »**

ASEM ET ATE

Concernant les ASEM et ATE, là non plus, pas d'évolution majeure depuis 2 ans malheureusement ! Là aussi, pour le SUPAP-FSU, il faut mettre en place des brigades volantes de titulaires pour pourvoir aux énormes besoins de remplacement pour ces métiers particulièrement impactés par des conditions de travail dégradées et une multitude de risques psycho-sociaux.

Sur les CASPE où il y a quelques agentes brigades, celles-ci sont rapidement mobilisées sur des remplacements longs sur les écoles (CLM, CLD, accidents de service, etc...). Résultat il n'y a plus personne pour remplacer les agents en congés, en formation ou en maladie ordinaire. Et on assiste souvent à un effet boule de neige. Un agent absent non remplacé, une charge de travail équivalente...et c'est un deuxième agent qui craque...puis un troisième...Il faut une réaction d'ampleur de notre employeur ! Il y a urgence !

Nous demandons à la Ville de recruter massivement les centaines d'animateurs, d'ASEM et d'ATE titulaires nécessaires au bon fonctionnement du service public dans les écoles, et d'attribuer une prime aux collègues volontaires pour occuper un « poste brigade » comme cela se fait dans le secteur de la petite enfance dans les crèches.

Paris, le 20 novembre 2020

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>